

La liste des organismes de formation labellisés par la CPNE-FP sera accessible sur unifaf.fr à partir de juillet 2016.

En savoir plus sur le Certificat de Branche « Moniteur d'atelier » ?

.....
Consultez Unifaf.fr et contactez votre service régional :

☛ **Alsace**

03 90 22 22 30
alsace@unifaf.fr

☛ **Aquitaine**

05 56 00 85 10
aquitaine@unifaf.fr

☛ **Auvergne**

04 73 28 57 40
auvergne@unifaf.fr

☛ **Bourgogne**

03 80 30 84 46
bourgogne@unifaf.fr

☛ **Bretagne**

02 23 44 04 40
bretagne@unifaf.fr

☛ **Centre**

02 38 42 08 44
centre@unifaf.fr

☛ **Champagne-Ardenne**

03 26 65 81 49
champagne-ardenne@unifaf.fr

☛ **Franche-Comté**

03 81 88 21 40
franche-comte@unifaf.fr

☛ **Languedoc-Roussillon**

04 67 92 07 64
languedoc-roussillon@unifaf.fr

☛ **Limousin**

05 55 10 32 00
limousin@unifaf.fr

☛ **Lorraine**

03 83 57 63 27
lorraine@unifaf.fr

☛ **Midi-Pyrénées**

05 34 31 34 60
midi-pyrenees@unifaf.fr

☛ **Nord-Pas-de-Calais**

03 20 30 36 90
nord-pas-de-calais@unifaf.fr

☛ **Basse-Normandie**

02 31 15 65 00
basse-normandie@unifaf.fr

☛ **Haute-Normandie**

02 32 31 25 23
haute-normandie@unifaf.fr

☛ **Île-de-France**

01 46 00 41 29
ile-de-france@unifaf.fr

☛ **Pays de la Loire**

02 40 89 03 43
pays-de-la-loire@unifaf.fr

☛ **Picardie**

03 22 22 34 90
picardie@unifaf.fr

☛ **Poitou-Charentes**

05 49 77 11 33
poitou-charentes@unifaf.fr

☛ **P.A.C.A.C.**

04 91 14 05 40
pacac@unifaf.fr

☛ **Rhône-Alpes**

04 72 07 45 30
rhone-alpes@unifaf.fr

☛ **Île de la Réunion**

02 62 56 79 19
ile.reunion@unifaf.fr

Le Certificat de Branche « Moniteur d'atelier » : un atout pour votre ESAT ou votre entreprise adaptée



Moniteur d'atelier :

Une formation rénovée, gage d'efficacité et d'employabilité

Environnement économique, profil des travailleurs handicapés : tout a bougé ces dernières années pour votre ESAT ou votre entreprise adaptée. Comment faire face à ces évolutions ? La solution réside dans la capacité à faire émerger de nouvelles pratiques professionnelles au sein

de votre équipe. Au centre du dispositif : le moniteur d'atelier dont le référentiel emploi-formation a été repensé pour accompagner ces évolutions avec, à la clé, un certificat de Branche délivré par la CPNE-FP¹. Un premier pas vers la reconnaissance du titre au RNCP², niveau IV.

1. CPNE-FP : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle
2. RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
3. RAE : Reconnaissance des acquis de l'expérience
4. DEETS : Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé

Un référentiel construit avec le concours des professionnels

Élaboré par Unifaf avec le concours de professionnels des établissements, validé par la CPNE-FP, le nouveau référentiel emploi-formation « Moniteur d'atelier » vise un équilibre entre trois domaines de compétences : l'accompagnement, la production et le soutien à la professionnalisation des travailleurs handicapés.

L'objectif ? Permettre à vos collaborateurs d'acquies ou de renforcer leurs compétences opérationnelles, en prenant appui sur des outils concrets, en lien avec l'exercice du métier.

Sont notamment visés :

- l'accompagnement des personnes dans un contexte de production,
- la communication professionnelle et l'intégration dans une équipe pluri-professionnelle,
- l'animation d'équipe,
- l'organisation du travail,
- l'atteinte des objectifs de qualité/coût/délai dans le respect des personnes,
- l'adaptation des postes à la situation des travailleurs handicapés et à leur projet personnalisé,
- le développement de la professionnalisation des travailleurs,
- l'accompagnement aux démarches de RAE³.

Une formation en alternance pour consolider les atouts de votre équipe

La formation est proposée aux moniteurs d'atelier déjà en poste ainsi qu'aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion. Dispensée en alternance, elle s'organise autour d'une co-construction des compétences dans l'établissement employeur et en centre de formation. Au sein de chaque établissement, un tuteur est nommé et accompagne le moniteur en formation. Un stage dans un autre ESAT ou entreprise adaptée est également intégré dans le parcours.

Un certificat professionnel reconnu

Tout comme la formation, l'évaluation des compétences acquises fait l'objet d'un référentiel précis, validé par la CPNE-FP, afin de garantir la qualification obtenue par le candidat. Cette dernière étape se matérialise par le passage devant un jury formé et habilité à évaluer le certificat de Branche « Moniteur d'atelier ». Des passerelles sont aujourd'hui identifiées entre le Certificat de Branche « Moniteur d'atelier » et le titre ETAIE (Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Économique).

Par ailleurs, des travaux sont en cours dans trois directions :

- reconnaissance des acquis de l'expérience via la VAE,
- création de passerelles avec les diplômes existants (DEETS⁴...),
- inscription du certificat de Branche au RNCP niveau IV.

La formation en bref

Pré-requis : ils seront vérifiés en matière d'écrits, de connaissance de l'environnement informatique et des outils bureautiques. Une formation socle de compétences pourra être préalablement proposée.

Durée : 12 à 16 mois en alternance, dont 441h en centre de formation et 105h de stage dans un autre ESAT. L'alternance pour les demandeurs d'emploi se structure autour d'un stage long de 28 semaines (980h).

Organismes de formation : réseaux Unaforis et AFPA en partenariat.

Financement : Sur, les Fonds mutualisés de Branche, le CIF, les Fonds de la professionnalisation ou le Compte Investissement Formation Adhérents.

